

Privilège—M. Guilbault (Saint-Jacques)

Alors, monsieur le Président, moi, je trouve cette procédure tout à fait inacceptable et j'aimerais ajouter ce point que si vous concédez ici que nous avons vraiment un budget, nous avons le droit, j'insiste sur ce point, nous avons le droit de débattre ce budget pendant six jours ici, à la Chambre.

● (1220)

[Traduction]

M. Steven W. Langdon (Essex—Windsor): Monsieur le Président, la question soulevée est extrêmement grave. Quant à savoir si elle porte atteinte aux privilèges des députés, il y a trois points sur lesquels il y a lieu d'insister. Tout d'abord, interrogé hier au cours de la période des questions au sujet du document présenté hier soir, le premier ministre (M. Mulroney) a déclaré qu'il «... énonce l'orientation générale de la politique nationale». Il a ajouté qu'en soi il n'allait pas entrer «en vigueur le jour même conformément à une motion de voies et moyens». Les termes utilisés étaient parfaitement clairs et précis. Pourtant, il est manifeste que la Chambre a été saisie de motions de voies et moyens très précises, certaines devant entrer en vigueur à compter d'hier, et d'autres à compter du moment où la mesure législative serait adoptée.

A mon avis, cela démontre très clairement que le premier ministre a tenu hier des propos que je qualifierais pour le moins de faussetés et qu'il a eu recours à de piètres excuses pour justifier la décision de son gouvernement de laisser un groupe de 31 fiscalistes et autres spécialistes avoir accès à ce document secret.

Il y a deux autres points que nous devons conserver présents à l'esprit au moment d'examiner cette présumée question de privilèges, monsieur le Président. Tout d'abord, c'est que le train de mesures annoncées hier soir comportait des «Perspectives économiques et financières». Or, de tout temps, un document portant sur les «Perspectives économiques et financières» a toujours été intégré aux budgets. J'ai constaté qu'il en avait été ainsi dans tous les budgets que j'ai examinés, aussi bien en tant qu'historien de l'économie que député. Contrairement à ce qu'a dit le premier ministre, il ne s'agit pas simplement d'un énoncé de philosophie générale. Il s'agit là d'un ingrédient important de l'ensemble que nous devons examiner.

A mes yeux, monsieur le Président, l'aspect véritablement le plus important et qui fait douter très fortement de l'intégrité du gouvernement, c'est que les motions de voies et moyens qui sont entrées en vigueur hier ont eu un effet profond et direct sur l'économie de notre pays. Des modifications à la fiscalité entrées en vigueur, certaines touchaient certains secteurs et en épargnaient d'autres. Et malgré cela, on a donné à des personnes qui ne font pas partie de la fonction publique de notre pays et qui n'ont pas participé à la séance d'information à huis clos, la chance d'avoir accès à cette information sur la réforme fiscale et ses répercussions sur les divers secteurs avant que cette information ne soit donnée à la Chambre ou au public.

M. Lewis: On a parlé de cela hier. Vous auriez dû être ici hier.

M. Langdon: Une telle façon d'agir est complètement sans précédent et inacceptable. Une telle attitude entraîne, que je sache, la démission. Si un ministre des Finances laisse fuir ce genre d'information...

M. Lewis: Nommez-en un.

M. Langdon: C'est arrivé en Grande-Bretagne où un seul journaliste a vu les documents du budget à l'avance. Dans ce cas-ci, un nombre appréciable de particuliers ont eu de l'information que personne d'autre au pays n'a eue et ont eu, par conséquent, la chance de faire des ajustements dans leurs portefeuilles d'actions et d'obligations...

M. le Président: A l'ordre, s'il vous plaît. Le député d'Essex—Windsor (M. Langdon) parle de la question de privilège soulevée par le député de Saint-Jacques (M. Guilbault) et je le remercie de sa contribution. Cependant, depuis une minute ou deux, le député parle d'autre chose. Bien que cette autre chose ait attiré l'attention de beaucoup de députés et qu'elle soit importante en elle-même, ce n'est pas la question que le député de Saint-Jacques a soulevée.

La question de privilège consiste à savoir si des déclarations de ministériels à la Chambre étaient trompeuses et, dans cette éventualité, si elles portaient atteinte aux privilèges de députés. Toute la question est là.

Quant à savoir si certaines personnes qui n'appartiennent pas à notre institution mais étaient dûment assermentées, possédaient des renseignements que ne détenaient ni les autres Canadiens ni les députés, j'ai évidemment déjà tranché cette question.

Le député a peut-être autre chose à ajouter, mais je crois avoir saisi l'essentiel de son intervention. S'il désire en terminant ajouter des précisions, je me ferai un plaisir de l'écouter.

M. Langdon: Je serai bref, monsieur le Président. Bien sûr, je suis au courant de votre précédente décision. La précision que je voulais apporter, c'est que nous sommes maintenant en mesure de savoir que contrairement à ce que laissaient croire les déclarations faites à la Chambre hier, ce qui a été déposé hier est un document s'accompagnant de motions de voies et moyens dont certaines entraient immédiatement en vigueur et d'autres entreraient en vigueur à plus long terme, lorsque les mesures législatives correspondantes seront adoptées.

En concluant, monsieur le Président, j'ajoute qu'il s'agit d'une très grave question de privilège en raison des déclarations très claires du premier ministre qui figurent au hansard d'hier. J'espère fortement, monsieur le Président, que vous rendrez une décision favorable dans cette affaire.